



CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 juin 2024 2024

AFFICHÉ LE
02/07/2024

LISTE DÉLIBÉRATIONS SOUMISES AU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

- ✓ En exercice : 19
- ✓ Présents : 17

Convocation du 17/05/2024
Affichée le 17/05/2024

L'an deux mil vingt-quatre, et le vingt-trois mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond DARRICARRÈRE, Maire d'URCUIT.

PRÉSENTS :

MM. DARRICARRÈRE Raymond – CAUSSADE Corinne – LABARTHE Jean-Marc – ELGOYEN-HARITCHET Valérie – LESCARRET Didier – BELAIR Nadia – HAROSTEGUY Laure – AINCIART Cécile – ESQUERMENDY Mikel – LEMBURE Elodie – VIAU Cyril – MAISONNAVE Pierre – SAPPARRART Philippe – TOURON Françoise – HARISMENDY Josiane – YANCI Laurent.

PROCURATIONS : ☉

EXCUSÉS : M. BIDEGARAY Barthélémy – Mme GOURGUES Karine.

N°	OBJET	VOTE
01	Règlement des services Enfance & Jeunesse - Année scolaire 2024/2025	UNANIMITE
02	Tarifs restauration scolaire - Année scolaire 2024/2025.	UNANIMITE
03	Tarifs garderie - Année scolaire 2024/2025	UNANIMITE
04	Tarifs périscolaire soir et mercredi - Année scolaire 2024/2025	UNANIMITE
05	Tarifs ALSH et Accueil jeunes - Année scolaire 2024/2025.	MAJORITE
06	Création de deux emplois non permanents d'adjoint d'animation à temps non complet.	UNANIMITE
07	Création d'un emploi non permanent d'agent spécialisé des écoles maternelles à temps non complet	UNANIMITÉ
08	Projet d'aménagement de la cour d'école : définition et financement	UNANIMITÉ
09	Adhésion au service commun de la Convention Territoriale Globale	UNANIMITE
10	Convention de partenariat pour l'utilisation de locaux communaux par le SESSAD Aintzina	UNANIMITE

11	Convention de partenariat tripartite relative au traitement préalable et au comblement du cratère G du site d'exploitation des Salines	UNANIMITE
12	Convention de partenariat avec l'association Gurekin concernant le projet de maison partagée.	UNANIMITE
13	Définition du comité de pilotage en charge du projet Erremunteguy	UNANIMITE
14	Décision modificative n°3 au BP 2024 – Aire de jeux	UNANIMITE
15	Décision modificative n°4 au BP 2024 – Bâtiments communaux.	UNANIMITE
16	Convention de cession d'herbe sur pied avec une administrée.	UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, et les membres du Conseil Municipal n'ayant plus de questions, Monsieur le Maire lève la séance à 20h10.

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire d'URCUIT dans le délai de deux mois à compter de leur entrée en vigueur ; l'absence de réponse dans un délai de deux mois valant décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de PAU – 50 Cours Lyautey, CS 50543, 64010 PAU Cedex – via la plateforme Télérecours citoyen dans un délai de deux mois à compter de leur entrée en vigueur, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Elles sont portées à la connaissance du public par voie d'affichage ci-présent.

Publié sur le site internet de la Commune d'URCUIT et affiché sur la borne numérique de la Mairie le 02/07/2024

URCUIT, le 01/07/2024

Le Maire,
Raymond DARRICARRÈRE